

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 2 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Neuilly-Saint-Front et modifications des circonscriptions des brigades territoriales de La Ferté-Milon et d'Oulchy-le-Château (Aisne)

NOR : INTJ1528850A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Neuilly-Saint-Front est dissoute à compter du 1^{er} août 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de La Ferté-Milon et d'Oulchy-le-Château sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de La Ferté-Milon et d'Oulchy-le-Château exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*
P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Neuilly-Saint-Front	Armentières-sur-Ourcq Bonnesvalyn Bussiares Chouy Courchamps Croix-sur-Ourcq (La) Grisolles Latilly Licy-Clignon Macogny Marizy-Saint-Mard Monthiers Neuilly-Saint-Front Priez Rocourt-Saint-Martin Rozet-Saint-Albin Sommelans Torcy-en-Valois Vichel-Nanteuil	(Dissolution)
La Ferté-Milon	Brumetz Chézy-en-Orxois Dammard Ferté-Milon (La) Gandelu Hautevesnes Marizy-Sainte-Geneviève Monnes Montigny-l'Allier Passy-en-Valois Saint-Gengoulph Silly-la-Poterie Troësnes Veully-la-Poterie	Brumetz Bussiares Chézy-en-Orxois Chouy Courchamps Dammard Ferté-Milon (La) Gandelu Hautevesnes Licy-Clignon Macogny Marizy-Sainte-Geneviève Marizy-Saint-Mard Monnes Monthiers Montigny-l'Allier Neuilly-Saint-Front Passy-en-Valois Priez Rozet-Saint-Albin Saint-Gengoulph Silly-la-Poterie Sommelans Torcy-en-Valois Troësnes Veully-la-Poterie Vichel-Nanteuil
Oulchy-le-Château	Ambrief Arcy-Sainte-Restitue Beugneux Billy-sur-Ourcq Breny Buzancy Chacrise Cramaille Cuiry-Housse Droizy Grand-Rozoy Hartennes-et-Taux Launoy Maast-et-Violaine Montgru-Saint-Hilaire Muret-et-Crouttes Nampteuil-sous-Muret Oulchy-la-Ville Oulchy-le-Château Parcy-et-Tigny Plessier-Huleu (Le) Saint-Rémy-Blanzy Vierzy Villemontoire	Ambrief Arcy-Sainte-Restitue Armentières-sur-Ourcq Beugneux Billy-sur-Ourcq Bonnesvalyn Breny Buzancy Chacrise Cramaille Croix-sur-Ourcq (La) Cuiry-Housse Droizy Grand-Rozoy Grisolles Hartennes-et-Taux Latilly Launoy Maast-et-Violaine Montgru-Saint-Hilaire Muret-et-Crouttes Nampteuil-sous-Muret Oulchy-la-Ville Oulchy-le-Château Parcy-et-Tigny Plessier-Huleu (Le) Rocourt-Saint-Martin Saint-Rémy-Blanzy Vierzy Villemontoir